

CSFPT Bernard Derosier réaffirme le rôle du collège employeurs

Le président rappelle le rôle de ce collège comme interlocuteur du gouvernement.

Après avoir souhaité que la titularisation des contractuels annoncée par le chef de l'Etat s'applique à la territoriale, le président du Conseil supérieur de la FPT (CSFPT), Bernard Derosier, a fait part, à l'assemblée, de sa demande, formulée le 19 janvier à Eric Woerth, ministre de la Fonction publique, d'une véritable consultation du collège employeurs sur le projet de loi sur le dialogue social.

Trois projets de décrets. Le CSFPT s'est ensuite réuni autour d'un projet de réforme de l'encadrement supérieur. Auparavant, trois projets de décrets d'application de la loi « mobilité » ont recueilli un avis favorable. Le premier concerne les collaborateurs de cabinet. Ceux qui se dirigeront vers le privé seront tenus d'informer la commission de déontologie en parallèle à leur employeur. Le second texte, relatif à l'entretien professionnel pour remplacer la notation, a fait débat. Le



V. VINCENZO

Bernard Derosier a demandé au ministre de la Fonction publique une véritable consultation du collège employeurs sur le projet de loi sur le dialogue social.

collège employeurs s'est dit satisfait de voir reconnu le rôle de l'autorité territoriale. Les organisations CGT, CFDT et CGC ont exprimé leurs réticences sur la durée de l'expérimentation et le manque de cohérence avec les textes sur la notation et la future prime de fonctions et de résultats. La CFDT a regretté que la formation des évaluateurs n'ait pas

été retenue. La direction générale des collectivités locales a promis de revoir sa copie.

Le troisième projet, qui supprime les obstacles au détachement et à l'intégration dans un nouveau corps, cadre d'emplois ou filière, et entre fonctions publiques, a été approuvé par 22 voix, 9 contre et 5 abstentions.

Martine Doriac